

REGLEMENT PARTICULIER

Complément au règlement standard de la CSN

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement Général de la CSN en vigueur auquel il faut se référer. Copie du règlement général sera envoyée aux concurrents étrangers, au plus tard avec la confirmation d'inscriptions.

I. PROGRAMME PROVISOIRE

24.05.2010	24h00	Clôture des inscriptions (Le timbre postal) ou envoyés par email.
12.06.2010	18h00 – 20h00	Vérifications administratives et techniques facultatives
13.06.2010	06h15 – 08h30	Vérifications administratives et techniques officielles
	08h00 – 12h00	Essais sous conduites, essais officiels
	13h30 – 17h00	Courses (2 manches)
	18h30	Remise des prix

Le programme définitif sera transmis aux conducteurs inscrits avec les " dernières instructions " après la clôture des inscriptions.

II. ORGANISATION**art 1 Généralités**

- 1.1 L'Ecurie Sporting de Romont organise les 12 & 13 juin 2010 le 40^{ème} Slalom automobile National NPEA de Romont.
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN sous le visa CSN No 10-017/NI+
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif national de l'ASS

art 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 Le président du comité d'organisation est Mr. Betticher Stéphane, 1630 Bulle.
- 2.2 L'adresse du secrétariat en dehors de la manifestation et jusqu'au 11 juin 2010 est la suivante :
Course automobile de Romont, case postale 34, 1680 Romont / **Mobile 079 668 56 61 Fax 026 913 78 08**
Durant la manifestation et dès le 12.06.2010 à 08h00 au PC de la course à la caserne de Drognens.
- 2.3

Directeur de course :	H.Pfeuti, Le Mouret, 079 668 56 61
Adjoints dir. de course :	A.Bochuz, Romont, P. Schär, Ependes, D.Intruglio, Granges-Paccot
Commissaires sportifs :	R.Piquerez, Moutier© / G.Bobone, Origlio / R.H.Frei, Ittigen
Commissaire technique :	C-A.Chamot, St.Cierges ©/ M.Egli, Rodersdorf
JURY :	R.Piquerez / G.Bobone / R.H.Frei
Chronométrage :	SAT, F. Burri, 1073 Savigny
Informatique :	GVI Timing, 1728 Rossens
Chef piste :	F. Bochud, Romont
Speaker :	J.C. Aubord, La Chaux-de-Fonds

art 3 Panneau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions de la direction de course et/ou des commissaires sportifs seront communiquées aux parcs concurrents et à l'entrée de la cantine. Les résultats valables pour le délai de réclamation seront affichés au parc fermé.

III. DISPOSITION GENERALE**art 4 Base de l'épreuve**

- 4.1 L'épreuve sera disputée conformément au code sportif international de la FIA et à ses annexes au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au règlement Standard de la CSN pour les slaloms et au règlement particulier.
- 4.4 **La manifestation compte pour :**
Le Championnat Suisse des Slaloms
Le Championnat Fribourgeois
Le Championnat interne Ecurie Sporting
Suzuki Grand Prix
Porsche Slalom Cup
AdNovum Lotus Challenge
Insigne sportif ASS

art 5 Parcours

5.1 Le parcours à une longueur de 3500 m et comporte 39 portes et 3 chicanes

art 6 Véhicules admis

6.1 Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions spécifiques des annexes J et K du CSI et aux prescriptions de la CSN ainsi que, le cas échéant, aux prescriptions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marque correspondante.

art 9 concurrents et conducteur admis

9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire pour automobiles valable et d'une licence conducteur REG/ NAT/ INT valable pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.

art 10 Demande d'engagement et inscriptions

10.1 Les inscriptions se font au moyen d'Internet sur www.racedata.ch .
Exceptionnellement au moyen du bulletin d'inscription officiel que vous trouvez sur www.course-romont.ch ou que vous pouvez demander à l'adresse suivante :

Course automobile de Romont, case postale 34, 1680 Romont

Le délai d'inscription est fixé au 24.05.2010 à 24h00

La date du timbre postal faisant foi.

art 11 Droit d'engagement

11.1 Les droits d'engagement sont fixés à **CHF 200.-**. Ils sont à verser **avant** la fin du délai d'inscription sur le compte suivant :

Banque Raiffeisen de la Glâne, 1680 Romont

En faveur : 57940.97 Course Automobile de Romont

Clearing : 80108

IBAN : CH32 8010 8000 0057 94097

art 13 Texte officiel

13.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en français fait foi.

VI. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**art 21 Reconnaissances / essais**

21.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur. Au moins 1 manche de reconnaissance sous conduite et 2 manches d'essais chronométrés seront organisées.

art 22

22.2 La course se déroulera en 2 manches.

VIII. CLASSEMENT ET RECLAMATIONS**art 26 Classement**

26.1 Le classement sera établi au meilleur temps des deux manches inclus les éventuelles pénalisations.(Art.22.3)

26.2 En cas d'égalité de temps, le temps de la première manche sera déterminant.

IX. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX**art 29 prix et coupes**

29.3 Chaque concurrent recevra un prix souvenir. Des prix en espèces seront également attribués.

art 30 Remise des prix

30.2 La remise des prix aura lieu le dimanche 13 juin 2010 à 18h30 à la cantine de la manifestation.

X. Dispositions particulières

Démonstration d'un véhicule selon l'art. 22 du CSI, al C

Romont, le 30 mars 2010

Le président de la CSN
Andreas Michel

Le Directeur de course
Hans Pfeuti